

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 Prix :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.
 A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 8 Juillet.

M. Mounier a parcouru diverses branches de l'administration dans le dernier discours qu'il a prononcé à la chambre des pairs. M. Mounier a examiné l'état d'Alger et de la Péninsule. Quelques observations sur notre conquête d'Afrique ont été fort bien accueillies de la chambre, et elles devaient l'être. Quand M. Mounier s'est indigné qu'on coupât la tête à nos prisonniers arabes, et que le budget français servit à payer ces ignobles gages de la victoire, nous avons sympathisé avec lui. En effet, c'est une honte pour nous d'encourager la barbarie, et de ne pas offrir au moins aux Africains la civilisation de l'Europe, en échange de leur sauvage indépendance. Il ne faut pas que ces hommes se demandent la différence qu'il y a entre nous et eux. L'humanité, même avec des Arabes, est un grand moyen de conquête.

Mais M. Mounier qui soutient, peut-être avec raison, que ces cruautés déshonorent la France et qui, d'ailleurs, y ajoute foi, croit-il qu'en les faisant démentir au *Moniteur*, la France sera moins déshonorée? Le fait a ou n'a pas existé. S'il n'est pas vrai, la demande de M. Mounier est juste; sinon, elle n'aurait pour résultat que d'augmenter le nombre des mensonges de la feuille officielle.

Au surplus, le gouvernement s'est rendu complice de l'inhumanité contre laquelle s'indigne M. Mounier. Il y a au budget un article spécialement consacré au prix des têtes coupées. Pourquoi la chambre des députés l'a-t-elle adopté? Pourquoi la chambre des pairs va-t-elle l'adopter également, elle qui applaudit aux sentiments de M. Mounier? Pourquoi enfin le gouvernement envoie-t-il en Afrique le général Bugeaud qui est la négation vivante de toute civilisation?

Dans la dernière séance de la chambre des pairs, M. Thiers a dit: « Si je ne suivais que mon sentiment, je voudrais l'intervention en Espagne plus décisive que celle qui se fait aujourd'hui. Je voudrais frapper un grand coup, avec des forces imposantes, et je serais sûr d'obtenir des résultats immenses pour la paix. » Quelle est donc la volonté qui heurte celle de M. Thiers? Est-ce celle de M. Passy? Mais M. Passy est l'inférieur de M. Thiers, et l'opinion du premier doit s'incliner devant l'influence du second? Est-ce celle du roi? Mais alors M. Thiers et bien hardi d'oser dire sa pensée, quand elle contrarie l'opinion de celui qui règne et qui gouverne aussi?

Au surplus, que M. Thiers continue à nous dire ce qu'il voudrait faire, à nous confier ses opinions personnelles. Cette confiance nous sera d'autant plus agréable, que M. le président du conseil ne nous y a point habitués.

Nous croyons, par exemple, que M. Thiers n'est pas franc, quand il ajoute: « Mais les cris de la presse et de l'opposition ne tarderaient pas à s'élever de tous côtés, et susciteraient une foule d'entraves. » Les cris de l'opposition peuvent être aujourd'hui pour quelque chose dans les décisions, quoiqu'en général l'opposition ait peu usé depuis quelque temps du droit de crier; mais les cris de la presse! M. Thiers qui n'a jamais tenu compte de ses plus sages avis, de ses réclamations les mieux fondées, d'où vient qu'il lui fait aujourd'hui l'honneur de paraître la craindre? C'est justement, parce qu'une bonne partie de la presse n'est plus hostile pour lui. C'est une pauvre flatterie pour MM. les rédacteurs du *Temps*, de *l'Impartial* et du *Courrier de Lyon*, qui sont seuls capables de la prendre pour argent comptant.

Un petit cultivateur, M. Lecerf (Jean-Joseph), de la com-

mune d'Onnain, arrondissement de Valenciennes, a établi une sucrerie dans son exploitation. La société royale et centrale d'agriculture lui a décerné une grande médaille d'argent dans sa séance publique du 10 avril.

La fabrique de M. Lecerf ne se compose que de deux pièces. Le prix de ses appareils ne s'élève pas au-delà de 900 f. La fabrication de sucre brut de son établissement est de 50 kilogrammes ou 100 livres par jour. Le sucre qui provient de cette fabrique a été reconnu être d'une qualité parfaite.

Les esprits sont à l'agriculture; elle prend faveur, elle devient presque à la mode. De tous côtés s'établissent des comices agricoles, des concours où sont distribués des médailles et des encouragements aux cultivateurs qui se sont distingués par quelque invention, par leur habileté ou leur moralité; les départements du Doubs, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, se placent à la tête de ce mouvement émancipateur. Partout se font de grandes solennités, terminées par des banquets.

De pareilles réunions sont faites pour exercer la plus heureuse influence sur l'agriculture et lui imprimer une activité inconnue jusqu'à ce jour.

Au concours de Mortières (Seine-et-Oise), M. Bouchard député de Pontoise a été vivement applaudi, lorsque dans le discours qu'il prononça dans cette circonstance il a demandé que l'agriculture eût ses *chambres* comme le commerce et l'industrie manufacturière ont les leurs, et quand il a dit que le sucre indigène ne veut que justice et non faveur, ni plus ni moins de protection que les autres industries françaises.

Encore un député qui vote autrement qu'il ne parle. M. Bouchard a appuyé dans les bureaux la loi d'Argout sur le sucre indigène.

Le maire de Lyon, vu les rapports de MM. les commissaires de police et les renseignements qui lui sont directement parvenus, desquels il résulte que, malgré toutes les observations et au mépris des dispositions prescrites par l'ordonnance du 30 mai dernier, sur l'usage des bains de rivières, des personnes de tout sexe, la plupart ne sachant pas nager, se rendent en foule auxdites rivières, par suite des fortes chaleurs qui se sont fait sentir depuis quelques jours, et se jettent à l'eau avec une telle imprudence que, dans un seul jour, six se sont noyées, et neuf autres n'ont pu être que très-difficilement sauvées;

Considérant que l'autorité municipale manquerait à ses premiers devoirs, si elle ne recourait pas aux moyens les plus énergiques de répression pour arracher aux dangers et à une perte certaine, ceux de ses concitoyens qui négligent de se conformer aux précautions de sûreté qu'elle a prescrites dans la vue de prévenir d'aussi déplorables malheurs; rappelle les principales prescriptions de l'ordonnance du 30 mai et arrête que: Nul ne pourra se baigner en pleine eau après dix heures du soir et avant quatre heures du matin; tout contrevenant à cette disposition sera saisi et conduit à l'Hôtel-de-Ville.

M. le commandant de la place sera invité et au besoin requis de faire circuler, de jour et de nuit, des patrouilles sur les rives des deux fleuves, avec recommandation de prêter main-forte, lorsqu'elle leur sera demandée par des fonctionnaires ou employés municipaux.

On nous annonce qu'une foule de personnes ont été présentées, ces jours derniers, à l'Hôtel-Dieu pour être cautérisées après avoir été mordues par des chiens suspects. Hier, un chien présumé enragé parcourait le quartier St-Just, mor-

dant un enfant et plusieurs chiens, à la même heure où la population presque entière de la Grande-Côte poursuivait un autre chien également présumé atteint d'hydrophobie et qui avait mordu plusieurs personnes et plusieurs chiens. Aucun de ces animaux n'a été abattu. Il est hors de doute que les chiens qui viennent d'être mordus ne contractent la rage avant peu de temps. Nous croyons devoir donner cet avis à l'administration et à nos concitoyens.

Hier, jeudi, entre six et sept heures du soir, un omnibus, qui conduisait des voyageurs sur le chemin de l'Ile-Barbe, arrivé à la hauteur de la Gare, près de la caserne des chasseurs, roulait si près de la Saône, par l'imprudence du conducteur, que cet homme averti tout-à-coup a essayé de revenir aussitôt au milieu de la route; mais il a détourné trop brusquement ses chevaux, la barre de fer qui joint la voiture à l'avant-train s'est rompue, l'avant-train est resté sur la route, et la voiture, faisant deux tours sur elle-même, a roulé du haut du quai, qui, dans cet endroit, est sans parapet, et n'a que très-peu de largeur, jusqu'au bord de l'eau.

Sept personnes se trouvaient dans la voiture; toutes ont reçu des contusions. On nous signale la conduite d'un capitaine adjudant-major des chasseurs du 3e régiment qui témoin de l'accident, s'est précipité avec ses soldats au secours des personnes ainsi compromises et a pansé lui-même les blessures avec une adresse qu'on n'aura exigé que d'un homme de l'art.

On nous assure ce matin que cet accident n'aura de suites fâcheuses pour personne.

Hier a eu lieu au théâtre des Jacobins, la première représentation de la *Momie*, vaudeville en deux actes. Une donnée originale dans son invraisemblance, des couplets spirituels, quelques traits mordans contre l'ordre de choses en général et contre la croix d'honneur en particulier, ont fait applaudir cette pièce. Mais elle offre des longueurs et parfois de trivialités que l'auteur retranchera facilement. Si l'action pouvait se resserrer en un acte, ce vaudeville, fruit des veilles d'un de nos compatriotes, pourrait fournir une carrière honorable.

On lit dans *Patriote de Grenoble* :

Le *Dauphinois* avait rapporté, il y a un peu plus d'un an, qu'un jeune enfant de l'école d'enseignement mutuel avait été tué par des élèves de l'école chrétienne, qui s'étaient jetés sur lui en criant: *En voilà un de l'école des péchés! il faut le bourrer!*

Nous avons la douleur d'apprendre qu'hier matin un fait semblable s'est passé au faubourg Saint-Joseph. Assailli aux mêmes cris par plusieurs élèves des frères de la doctrine, un jeune enfant de dix ans, qui suit le cours de l'enseignement mutuel, a été horriblement frappé et a eu le bras cassé en deux endroits.

Nous nous abstenons aujourd'hui de toute réflexion sur ces deux faits, qui ne démontrent que trop la fatale tendance d'une éducation exclusivement religieuse. Un tel fanatisme dans un âge aussi tendre! Il y a là un enseignement qui ne sera pas perdu pour le peuple. L'autorité, de son côté, saura, nous l'espérons, prendre des mesures pour prévenir le retour d'événements aussi affligeants, et pour faire enfin cesser le système d'attaques secrètes et de violences ouvertes dont l'enseignement mutuel est depuis quelque temps devenu l'objet.

On lit dans le *Mercurie Ségusien* :

« Un sieur Gros avait été désigné par un employé du chemin de fer de la Loire, comme venant de placer une pierre sur le passage d'une machine à vapeur: saisi et placé de force sur un chariot, il fut emmené à St-Etienne, puis de là renvoyé par les employés supérieurs. Gros, contre le-

maison de retraite où il serait tenu de rester six mois. Au bout de ce semestre, il n'y aura aucun danger de lui donner la clé des champs, avec toute sa famille; car la nation sera tellement satisfaite du nouveau régime, le char roulera si régulièrement, que les plus sots et les plus obstinés citadins seront tout ébahis de ce que le monde tourne sans une liste civile de trente millions.

Je ne doute pas que les débats du comité n'éclairassent totalement une nation qui a juré d'être libre et de rester libre; une nation magnanime, qui avait beaucoup sacrifié pour se préserver d'une guerre que la rage des tyrans a rendue inévitable. Les adresses arriveraient de tous les cantons de l'empire, et l'assemblée nationale réaliserait très-paisiblement, en deux ou trois séances, l'initiative du grand comité et les vœux universels de ses commettants. Aucune commotion n'est à craindre chez une nation nivelée, armée, et dont l'expérience journalière tient lieu de savantes théories. Toutes les factions se dissipent devant la volonté suprême d'un peuple homogène, d'un peuple dont le caractère est uniforme dans les maisons, dans les camps, sous le chaume et sous la toile. La royauté pèse depuis neuf mois sur nos têtes débonnaires: ne regrettons pas cette épreuve longue, turbulente, indispensable. Il fallait une leçon pareille aux hommes grossiers ou novices qui, semblables aux apprentis nageurs, s'enveloppent d'une corde pour ne pas se noyer. Le moment est venu de nous attacher au câble de la loi éternelle; toute autre lien nous intercepterait bientôt la vue, l'ouïe et la respiration. Vérité, liberté! la nature des choses est préférable aux caprices d'un homme.

Français, vous avez deux constitutions dont les combats prolongent votre révolution: ce manichéisme est aussi absurde et plus funeste que le dualisme religieux. Levez-vous constitutionnellement, rangez-vous autour de vos législateurs, et le mauvais principe disparaîtra avec les garagans qui vous fatiguent et vous tuent.

Anacharsis CLOUTZ.

LITTÉRATURE RÉVOLUTIONNAIRE.

Un des hommes les plus singuliers qui ait apparu sur notre grande scène révolutionnaire, est sans doute Anacharsis Clootz. C'était un jeune et enthousiaste baron allemand, riche de deux cent mille livres de rentes; qui prit un nom de philosophe grec, se déclara l'orateur du genre humain, et offrit toute sa fortune pour l'établissement d'une république universelle. On sait qu'au moment où ses idées et sa fougueuse éloquence lui avaient créé un parti jusqu'au sein de la Convention, il alla, sur un geste de Robespierre, porter sa tête à l'échafaud. Tombé de la tribune dans la fatale charrette, il prêcha jusqu'au bout ses doctrines populaires, regardant en pitié les larmes d'Hébert, et demandant stoïquement à mourir le dernier, « afin d'établir quelques principes philosophiques, pendant que l'on faisait tomber des têtes. »

Parmi tous ces hommes dont quelques-uns sont encore si mal jugés, nul peut-être ne l'a été avec plus de légèreté que l'orateur du genre humain. Cette opinion va paraître un paradoxe digne de ceux que lui-même a prêchés. Et pourtant, dans un ouvrage encore inachevé, un de nos premiers écrivains lui a consacré des pages qui tendent à réhabiliter sa mémoire, et à faire apprécier sous un nouveau jour et ses principes et son caractère. C'est en effet une des figures historiques les plus intéressantes à étudier, une des vies politiques les plus romanesques qu'on puisse peindre.

Un de ses biographes a dit que ses plans qui ne parurent que bizarres auraient dû le conduire aux petites-maisons. Voici l'un de ces plans, choisis parmi quelques curieux manuscrits écrits de sa main. Comme fragment inédit, c'est au moins une curiosité révolutionnaire qui peut intéresser nos lecteurs.

TRIBUNAL DE L'OPINION PUBLIQUE.

1791.

Le char de la constitution ne marche point; les malveillans pré-

quel il n'existait qu'un seul témoin, porta plainte contre les employés qui l'avaient arrêté, devant le tribunal correctionnel de Monbrison, et ceux-ci furent condamnés, lundi dernier, à cinq jours de prison et 50 fr. de dommages et intérêts envers Gros, partie civile.

Un des épisodes de cette affaire est venu égayer le tribunal par le récit d'un débat qui aurait eu lieu entre l'adjoint de la commune de St-André-le-Puy et l'un des prévenus désigné sous le sobriquet de Bon-Dieu. L'adjoint, qui paraît persuadé qu'on peut utiliser une écharpe municipale pour se donner personnellement du pouvoir dans la vie ordinaire, avait jugé à propos de dresser un procès-verbal contre l'employé dont il n'avait pas eu raison, et que son surnom n'empêchait pas de répondre en chauffeur d'une machine à vapeur. Il oublia qu'on n'est point adjoint pour avoir à demander des nouvelles d'un domestique de sa famille (Gros est au service du fils de l'adjoint), et qu'il faut au moins être sur le territoire de sa commune pour verbaliser en qualité d'officier municipal. Le tribunal a rejeté sa plainte.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 juillet, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 6 juillet 1836.

(Correspondance particulière du Censeur)

La Gazette du Haut et Bas-Limousin annonça, le 19 juin, que son gérant venait d'être condamné à un mois de prison et à 500 fr. d'amende, puis cette feuille carliste faisait connaître les antécédents légitimistes de M. Decoux, avocat-général qui avait porté la parole dans l'affaire.

Le procureur-général a fait signifier au gérant qu'il eût à se présenter devant la cour royale de Limoges, sous prévention d'avoir rendu un compte infidèle et de mauvaise foi de l'audience du 16 juin, et en même temps d'avoir, dans son feuilleton, outragé M. Decoux.

M. le procureur-général réclama un an de prison, 4,000 fr. d'amende et l'interdiction pendant un an de rendre compte des débats judiciaires.

Ce procès fait à la Gazette du Limousin devant la cour d'assises jugeant sans jury et dont le jugement avait été remis à trois jours, chose inusitée jusqu'alors en cour d'assises, a amené le 27 juin une condamnation à un mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

A la suite de l'audience du 24 pour cette affaire, de vives explications avaient eu lieu entre le procureur-général et Me Th. Bac, avocat de la Gazette du Limousin.

La cour, saisie par le procureur-général Dumont-St-Priest, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à faire droit aux conclusions du parquet qui réclamait une injonction d'être plus circonspect à l'avenir.

Huit jours avant l'exécution de mon projet, disait hier Alibaud, j'ai eu l'occasion de tirer sur Louis-Philippe presque à bout portant. Mais il était à côté de l'une de ses filles, et j'ai différé l'accomplissement du meurtre que je pouvais dès-lors commettre. On sait que Louis-Philippe, le 25 juin, était seul sur l'une des banquettes de sa voiture.

Il est probable que l'affaire Alibaud n'occupera qu'une audience de la cour des pairs. C'est du moins l'opinion qu'exprimait hier M. le grand-référendaire devant quelques personnes appelées dans son cabinet. Le jour de l'ouverture des débats est définitivement fixé à vendredi, dix heures du matin, au lieu de jeudi, ainsi que le Moniteur l'avait annoncé d'abord. Le vote du budget s'est terminé aujourd'hui. Demain MM. les pairs se reposeraient, et on aurait le temps de préparer la salle, car la démolition du grand bâtiment en plâtre qui a servi au procès d'avril et au procès-Fieschi, obligent de se renfermer pour celui-ci dans l'étroite salle destinée aux séances de la chambre.

Chronique politique.

L'épiscopat français est presque entièrement rallié, dit la Nouvelle Minerve; on a moins de liberté, mais un peu plus de Te Deum; les promesses de juillet sont oubliées, mais l'encens fume pour le roi des Français dans les sacristies. Le pape est entièrement réhabilité, et nous aurons une nonciature à Paris. Un nonce, voyez-vous, c'est encore une conquête! Il y aura désormais des barrettes, des bas rouges au château, et cela manquait. Les plus récalcitrants des évêques ont fait leur soumission; de ce nombre est ce monseigneur de Chartres, ce fougueux abbé Clauzel qui avait si déplorablement agité le timide ministère Martignac. C'est M. Sauzet qui a été chargé de faire cette conquête. On sait quelles sont les habitudes obséquieuses de ce ministre.

A Chartres, dans son voyage sentimental, artistique et religieux, le ministre a fait plusieurs visites à l'évêque; il s'est entretenu avec lui des besoins de son église, et le crédit que la chambre des députés a voté pour la réparation de la cathédrale, sera appliqué pour un bon tiers à des fondations de bourses dans le séminaire. Comment résister à de tels allèchements? Un homme d'esprit comparait le pouvoir actuel à ces vieux barons du moyen-âge qui, après avoir pillé les églises et dévasté les monastères, dans leur jeunesse fougueuse, venaient à repentance sur le retour, et rachetaient par des fondations pieuses les péchés de leur vie primitive. Nous en sommes un peu là; il faudra beaucoup racheter, parce que nous avons beaucoup péché: tant pis pour le budget de notre pauvre France!

On lit dans un journal:

Le duc d'Orléans a offert à l'impératrice d'Autriche un livre d'Henres dont voici le programme:

Ce livre doit être en même temps un monument typographique, et un spécimen de ce que l'art français peut produire de plus parfait. Le texte sera imprimé en lettres d'azur, sur un fond de soie moiré blanc; les initiales seront en or et décorées d'arabesques en couleurs brillantes. Chaque page sera entourée d'une bordure ou vignette imprimée en or, par les procédés mis en usage seulement à l'imprimerie royale. Tous les chapitres auront un entourage varié et des titres composés de rinceaux d'ornemens et figures peintes à la main.

On placera de distance à distance, dans le volume, 50 vignettes ou peintures entièrement exécutées par nos artistes les plus habiles; chacune de ces peintures sera encadrée dans un ornement typographique imprimé en or. Les gardes du volume seront en drap d'or, sur lequel seront brodés en velours des aigles à deux têtes. La tranche sera ciselée à l'instar des manuscrits orientaux. Les signets en soie porteront à leur extrémité inférieure un petit sceau en or sur lequel sera émaillée chacune des lettres composant le nom de la patronne de l'impératrice.

La couverture du volume sera formée de petits médaillons ou bas-reliefs en or repoussés et ciselés, dont les sujets seront pris dans l'histoire de la Vierge. Ils seront séparés les uns des autres par des sculptures en ivoire et des nielles. Tous les clous ou rosaces ménagés dans cette couverture seront en émeraudes. Les deux agrafes du livre sont formées par les animaux symboliques des quatre Evangélistes.

— On lit dans le Sémaphore de Marseille:

« Sept jeunes gens arrêtés ces jours derniers, sous la prévention d'attentats et de désordres nocturnes, ont été transférés de l'hôtel-de-ville à la prison des Prévôtines.

Plusieurs personnes inoffensives de notre ville, retardées le soir loin de leur domicile, ont été victimes des attaques de ces messieurs. On assure que ces actes de violence, qui ne peuvent s'expliquer que par un reste de ce fanatisme qui poussait autrefois quelques malheureux à insulter les personnes d'un libéralisme connu, étaient précédés d'une formule singulière, d'une espèce de devise sacramentelle que les agresseurs échangeaient entr'eux, à la rencontre de quelqu'un qu'ils voulaient châtier: il y en avait un qui disait aux autres: *Frères, que ferons-nous de cet homme? Les autres répondaient: Que la volonté de Dieu soit faite*, et le passant était assommé. Il y a dans la conduite de ces jeunes gens, appartenant, à ce qu'on assure, à une de nos grandes confréries de pénitents, quelque chose de bigot et de violent à la fois, si en dehors des habitudes de notre temps, qu'il nous a fallu l'attestation la plus officielle pour y ajouter foi. Heureusement, il faut le dire, les adeptes de cette société étaient en très-petit nombre; car depuis l'arrestation des sept individus dont nous parlons, aucun fait de la même nature n'est arrivé à notre connaissance. Il paraît que la police, en s'emparant de ces jeunes fanatiques, a saisi en même temps et les fondateurs et les croyants.

Le Moniteur annonce, depuis quelques jours, de nombreuses adresses envoyées par des conseils municipaux et par des corps de la garde nationale, à l'occasion de l'attentat du 25 juin. Si l'expression de ce dévouement ou de cette indignation était individuelle, si les signataires des adresses ne prenaient que la qualité de citoyen, qui est commune à tous les Français jouissant des droits civils, ils useraient, comme la presse qui a exprimé les mêmes sentiments, d'une liberté reconnue par les lois. Mais les corps constitués n'ont pas les mêmes droits que les individus; la loi a déterminé les attributions des conseils municipaux, attributions purement locales, et ne les a pas autorisés à intervenir, par leur approbation ni par leur improbation, dans les événements qui affectent la politique de l'état. S'il en était autrement, les conseils qui envoient des adresses contre les factions ne pourraient-ils pas un jour se croire autorisés à prendre parti pour ces factions? On voit où cela nous mènerait. Quant à la garde nationale, les délibérations lui sont interdites; elle ne se réunit que pour élire ses chefs ou pour veiller à la paix publique. Ce que nous répétons aujourd'hui, les journaux du ministère le disaient comme nous, lorsqu'il s'agissait de prévenir une démonstration de la garde parisienne contre le projet des forts détachés; mais parce que les gardes nationales ne font plus que des adresses respectueuses, on ne voit pas un grand danger à passer par dessus la loi. Ainsi les ministres du 22 février ne sont que des courtisans comme leurs prédécesseurs du 11 octobre; ils tolèrent par laisser-aller ce que les doctrinaires encourageaient. Et cette faiblesse pour le pouvoir est si générale que nous voyons M. Vivien, un député, un conseiller-d'état, le rapporteur de la loi municipale, dans laquelle se trouve un article qui interdit formellement les adresses aux conseils municipaux, présenter au roi l'adresse du conseil municipal de Saint-Quentin!

(Courrier français.)

— M. Félix de Beaujour, pair de France, vient de mourir. Il laisse, dit-on, trois millions à ses neveux.

Il arrive très-souvent qu'on insère dans les baux cette clause devenue presque de style, qu'à défaut de paiement d'un seul terme, le locataire pourra être expulsé sans aucune indemnité.

Rien n'est pourtant plus dangereux qu'une semblable stipulation qui peut entraîner la ruine du locataire. Un pair de France, M. Morel de Vindé, avait loué au sieur Piochelle, fabricant de chocolat, un beau magasin, boulevard des Italiens, au coin de la rue Grange-Batelière. Le prix du bail était de 7,200 francs, et M. Piochelle avait dépensé 30,000 fr. en embellissements et réparations de toute nature. Profitant du retard d'un seul terme, M. Morel fait expulser le locataire en vertu d'un jugement dont voici les motifs:

« Attendu que les conventions font la loi des parties; que dès-lors le propriétaire peut régulièrement se prévaloir de la clause stipulée, encore bien que cette clause,

qui ne devait avoir pour objet que d'assurer le paiement des loyers, lui donne occasion de faire un bénéfice de 2,000 fr. par année aux dépens de son malheureux locataire, qui s'est ruiné pour augmenter la valeur de la propriété.... »

Quel est celui qui n'aimerait pas mieux perdre mille fois son procès que de le gagner d'une manière aussi honteuse, que d'être flétri par la justice elle-même.

Ce n'est pas tout. M. Piochelle est marié, et il a six enfants, dont une fille qui était traitée chez lui pour la fracture d'une jambe. Ces circonstances bien connues de M. Morel, n'ont pu l'arrêter un instant. Impatient sans doute de jouir de la plus-value de 2,000 fr. par année que Piochelle avait donnée à son magasin, il n'a pas eu de repos qu'il ne l'ait expulsé, qu'il ne l'ait vu, lui, sa femme et cinq de ses enfants sans domicile, et la sixième, la petite fille, traitée à l'hôpital!...

Aux yeux du pair de France, M. Piochelle a le tort d'être patriote et décoré de juillet. C'est peut-être là ce qui explique un pareil acharnement. Quoi qu'il en soit, n'oublions pas de dire que M. Morel de Vindé est l'auteur de la *Morale en action*....

Une souscription est ouverte au profit du malheureux Piochelle. Il sera philosophique de voir un père de famille, qu'un pair de France aura ruiné, secouru par de pauvres ouvriers vivant de leur travail.

Chambre des Pairs.

FIN DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET. — PRÉSIDENTICE DE M. PORTALIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Mounier a la parole. — Que la chambre des pairs ait le droit d'examiner le budget et d'y faire des observations, c'est ce qui n'est pas contestable; si la chambre n'a pas usé jusqu'ici de ce droit, c'est qu'elle a pensé, vu les circonstances, qu'il valait mieux laisser passer le budget tel qu'il était que de porter la perturbation dans les affaires publiques.

L'obstacle qui s'est opposé à l'usage de votre droit, vous le connaissez: on a proposé plusieurs remèdes; je sais que les ministres s'efforcent de présenter le budget le plus tôt qu'il leur est possible, mais cela ne suffit pas. L'orateur désirerait qu'on réglât par des lois le plus grand nombre possible des branches des dépenses publiques, il y aurait alors pour les trois pouvoirs une coopération beaucoup plus forte, beaucoup plus indépendante.

Arrivant spécialement au budget de la guerre, l'orateur cite comme exemple de la nécessité des lois dont il a parlé, ce qui a été fait relativement à la fixation de l'état-major; la chambre des députés a supprimé le cadre de vétérance institué par ordonnance royale. MM. les ministres ont annoncé qu'une loi serait présentée à cet égard. C'est avec satisfaction, dit l'orateur, que j'ai vu le gouvernement entrer sur ce point dans le système que je viens de signaler.

Passant à la question d'Alger, l'orateur se prononce en faveur de la conservation. C'est mal à propos, dit-il, que dans l'autre chambre on a dit qu'Alger était un legs funeste de la restauration; la conquête d'Alger a été applaudie par toutes les puissances continentales; mais elle a été faite contre la volonté formelle de l'Angleterre; ce qui prouve que la restauration n'était pas aussi assujétie à la volonté des puissances étrangères qu'a paru le croire M. le président du conseil dans sa brillante improvisation d'hier.

L'orateur passe en revue quelques-uns des événements politiques qui se rapportent à l'époque de la restauration. Il reconnaît que l'expédition d'Espagne, en 1823, a été sous quelques rapports utile; si l'homme qui régnait alors en Espagne eût été plus digne de la couronne, si les principes de l'ordonnance d'Andujar eussent été suivis, l'Espagne eût retiré de cette intervention de très-grands avantages.

Cette expédition prouve encore que la France n'était pas alors aussi asservie qu'on le dit, car l'Angleterre s'y opposait. Je ne sais si d'autres puissances insistaient pour qu'elle eût lieu; mais je crois que le seul argument qu'on puisse invoquer pour le prouver est un mot échappé à l'improvisation d'un ministre, un de ces mots qu'on effacerait si on tenait encore le papier sous la plume, mais qu'il est impossible de rattraper quand il nous a échappé.

M. Dubouchage: Très-bien! très-bien!

M. Mounier, continuant: L'expédition de la Grèce a été non moins honorable: la conquête d'Alger a été accomplie avec autant de sagesse que de courage.

Relativement à l'administration d'Alger, il y a deux systèmes: le système pacifique et le système guerrier; s'il était vrai qu'une expédition importante eût été entreprise sans les ordres du roi, je dirais que le gouverneur-général est sorti de ses pouvoirs et que la surveillance du gouvernement a été mise en défaut.

Il a été question à cette occasion d'instructions élastiques; je sais qu'il faut craindre les instructions trop précises données à l'avance; tout le monde sait que Montecuculli, au retour d'une campagne, présenta à l'empereur d'Allemagne les écrits du conseil aulique encore tout cachetés en disant: « Voici les instructions que j'ai reçues; je les ai respectées, car je n'y ai pas touché (on rit); mais il ne faut pas cependant que les instructions soient assez élastiques pour permettre de faire une expédition sans l'ordre du roi.

L'orateur pense qu'une colonisation en Afrique est possible. Cela est si vrai, que les Espagnols ont pu s'établir pendant des siècles à Oran; et, cependant, entre les Espagnols et les Maures, les souvenirs historiques élevaient un mur d'airain. Il ne faut pas recourir à une colonisation factice au moyen de transports de colons; il vaut mieux qu'elle soit progressive, et qu'elle s'établisse au moyen des hommes venus des pays voisins.

Arrivant à la défense qu'on a proposé de faire aux fonctionnaires publics d'acquiescer des immeubles à Alger, l'orateur pense, avec l'unanimité de la commission d'Afrique, dont il a fait partie, que cette prohibition doit être prononcée.

L'orateur, passant à la question des cruautés qui ont été reprochées à nos soldats, commence par rappeler que dans les temps modernes le droit des gens a singulièrement été amélioré dans la pratique de la guerre; aujourd'hui on fait le moins de mal possible; on croirait à peine, de nos jours, que Sully, le grand Sully, se soit vanté dans ses mémoires d'avoir, à l'assaut du faubourg Saint-Germain (la chambre me pardonnera cette citation locale), butiné dans certaines maisons plusieurs milliers d'écus. Ce grand homme, plus loin, raconte qu'à Villefranche ayant trouvé un vieillard poursuivi par ses soldats, il recut de lui 1,000 écus d'or, pour lui sauver la vie: Aujourd'hui, il n'est peut-être pas un maréchal-des-logis de hussards qui put tenir une semblable conduite; et il n'en est pas un assurément qui osât s'en vanter. (Très-bien.)

Il faut donc nous conformer aujourd'hui à ces maximes nouvelles qui ont adouci les rigneurs de la guerre; je sais qu'on rejette le tort des cruautés sur nos auxiliaires; mais il faut se rappeler combien, en 1812, les Anglais furent blâmés d'avoir lâché les Indiens sur les Américains, qu'ils massacraient et scalpèrent;

nous avons le droit d'exiger plus de modération de nos auxiliaires, car nous répondons de leur conduite.

L'orateur pense que la plainte devrait être plus encouragée qu'elle ne l'est; il a été dit dans l'autre chambre qu'il était arrivé ici des Maures se plaignant de certains actes; depuis, des Maures ont été arrêtés; on a dit que c'était pour avoir fourni certains renseignements à des députés; j'espère que le gouvernement démentira ce fait; on a prétendu que la conspiration de ces Maures consistait à inculquer leurs compatriotes de ce qui se passait dans les chambres; s'il en eût été ainsi, il me semble qu'un abonnement au *Moniteur* aurait été le meilleur moyen de conspiration.

Il est maintenant établi dans le style des rapports que les corps de Spahis rentrent avec tant de têtes ennemies; si j'avais l'honneur de commander l'armée, cela n'arriverait pas. Je lis dans un journal d'Oran que plusieurs têtes de soldats d'Abd-el-Kader ont été apportées au général, qui en a payé le prix à raison de 50 f. chacune; j'aime à croire que cet article est faux, autrement toutes les lois de l'humanité, nos lois pénales même, auraient été violées: Je demande qu'un démenti formel soit donné à ce fait dans le *Moniteur*.

Dans la guerre de 1810, les guérillas espagnols respectaient peu les règles de l'humanité: Le duc de Wellington publia un ordre du jour pour racheter les prisonniers français: nous voterions volontiers un semblable article de dépense s'il nous était demandé d'en faire autant pour Alger; notre honneur et notre intérêt sont intéressés à la cessation d'un pareil état de choses; notre honneur et notre intérêt veulent que nous enseignions à nos auxiliaires cette humanité qui est notre plus grande gloire.

M. Thiers: Je demande pardon à la chambre de répéter ici les explications déjà données plus d'une fois; mais je croirais manquer à la chambre si je ne faisais pas la même réponse aux mêmes objections lorsqu'elles sont reproduites. Je n'embrasserai pas toutes les parties du discours de l'honorable préopinant: il a parlé finances, histoire. La question des finances a été traitée hier par mon collègue le ministre des finances. La question d'histoire n'est pas, je crois, de nature à être traitée à cette tribune, et si j'ai parlé hier d'un gouvernement qui n'est plus, c'est que j'y avais été amené par la nature des choses. Il reste donc seulement la grande question française, la question de l'occupation d'Alger; et il faut le reconnaître, les personnes qui critiquent notre mode d'occupation reconnaissent elles-mêmes qu'il n'est pas possible de songer à abandonner la possession d'Alger. A cet égard, l'opinion publique s'est montrée tellement prononcée, tellement unanime, que ceux mêmes qui, dans le principe, n'étaient pas partisans de la conservation d'Alger, se voient dans la nécessité de baisser la tête devant l'expression de la volonté générale; mais maintenant ils se bornent à critiquer ce qu'on fait à Paris. Cependant il faudrait tenir compte des difficultés qui se présentent. Que veut-on maintenant que l'on fasse? Un système a été présenté, et quoiqu'il n'ait pas été reproduit, j'en dirai quelques mots. Cependant on a parlé d'occuper quelques points du littoral seulement; mais ce système eût été sans aucun avantage pour le pays.

On a cité l'occupation d'Oran par l'Espagne. Cette citation n'était pas heureuse: Oui, l'Espagne a possédé pendant un siècle la ville d'Oran, mais de quel avantage a été pour elle cette possession? Sans contact avec les populations indigènes et leur montrant derrière les murailles la bouche des canons, toujours un appareil de guerre, et rien qu'un appareil de guerre, on n'a certainement pu concourir à la civilisation de ces pays. Ce n'est donc pas ce système d'occupation restreinte qui pouvait être le plus avantageux, ce n'est pas là le système pacifique, c'est le système guerrier.

Pour nous, c'est peut-être une chose qui paraîtra triviale à répéter, le système que nous préférons, c'est un système de paix. Mais, pour avoir une occupation pacifique, il faut s'étendre, il faut reculer les limites de l'occupation; et en allant asséoir nos postes sur les revers de l'Atlas, nous avons étendu le rayon de sécurité; voilà les résultats que nous avons obtenus.

On dit que des cruautés ont eu lieu; mais, Messieurs, il faut tenir compte des difficultés, il faut tenir compte des usages du pays. Il faut bien croire que les militaires qui commandent à Alger sont aussi humains que ceux qui prennent la parole à la tribune; mais il faut qu'ils fassent usage des seuls moyens propres à faire impression sur l'esprit de ceux qu'ils combattent. L'occupation d'Alger, j'en conviens, offre d'immenses difficultés.

Je dois le dire, chargé avec mes collègues d'une grande responsabilité, je considère la question d'Alger comme plus épineuse peut-être que la question de l'intérieur. Pour moi, ce que je penserais peut-être le meilleur parti à prendre, ce serait d'agir à Alger plus vivement et plus vigoureusement: il faudra pour cela plus de troupes qu'il n'y en a en ce moment en Afrique. Nous répondrons que tout sera fait avec humanité; et puis, comme le disait si noblement l'illustre maréchal placé à la tête de la colonie, nous viendrons chaque année rendre compte aux chambres de notre œuvre, et nous nous éclairerons de leurs avis. Au surplus, la culture et le commerce en Afrique sont en progrès; les résultats sont sensiblement croissants.

Je dis donc en terminant: le gouvernement fera pour le mieux, et chaque année il s'efforcera de ne mériter aucun reproche. Je dis mériter, par déférence pour les orateurs que vous avez entendus; car ma conviction est qu'aucun reproche n'a été mérité, et que les malheurs dont on a parlé sont les conséquences inévitables de la guerre.

M. Dubouchage déclare que, dans cette question, il est tout-à-fait ministériel; il se livre à des détails de chiffres pour démontrer que, tout compte fait, la conquête et l'occupation d'Alger n'ont pas coûté jusqu'ici plus de 15 millions.

Selon lui, la guerre de quelques tribus arabes est non pas une guerre de peuple à peuple, mais une guerre de révolte contre le souverain.

Il représente les côtes inhospitalières d'Alger comme extrêmement utiles pour exercer nos marins. Alger, dit-il, nous a été donné par la Providence pour nous indemniser de nos pertes en un jour de défaite; cette possession précieuse nous la garderons. (Aux voix! aux voix!)

A demain! à demain!
Il ne reste pas plus de dix à douze pairs dans la salle.
M. le président: La chambre, en se retirant, a décidé la question.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Séance du 6 juillet.

La séance est ouverte à 2 heures. Le rapport de la commission de comptabilité est adopté; il conclut à un projet de loi qui fixe mieux ses attributions.

M. Dubouchage monte à la tribune, et à l'occasion du budget de la guerre, article gendarmerie, il dit qu'un maire maltraité dans ses fonctions n'a pu encore trouver justice, et qu'il est obligé de s'adresser à la chambre. (L'orateur est violemment interrompu par les cris: A la question! à la question!)

M. Tascher paraît furieux de ce que la discussion menace de se prolonger.

M. Girod (de l'Ain) demande le rappel au règlement.

M. Dubouchage cherche en vain à se faire entendre au milieu du bruit.

M. le président fait observer qu'à l'ouverture du budget il n'est pas permis de traiter des pétitions.

M. d'Argout: Nous connaissons parfaitement l'affaire dont il s'agit; justice sera rendue à qui de droit; mais une pareille question personnelle ne peut être agitée au milieu d'une discussion de budget.

M. Dubouchage, descendu de la tribune, va s'entretenir très-vivement avec M. le ministre de la guerre.

Le budget de la guerre est adopté.

A l'occasion du budget des finances, M. Dubouchage demande que le ministère s'occupe davantage des pensionnaires nécessiteux de l'ancienne liste civile, et leur fasse donner pour 1838 les 100,000 fr. retranchés en 1836 et 1837.

M. d'Argout répond qu'on s'en occupera.

Le budget des finances est adopté. Il en est de même de ceux de la marine et de l'instruction publique, sans discussion.

Relativement aux frais de régie et de perception, M. de Cordoue demande que l'on assure l'avenir des percepteurs en établissant une voie hiérarchique d'avancement, et une caisse de retraite.

M. d'Argout réplique que par la nature même de leurs fonctions il est impossible d'établir un pareil règlement; il faut pour les receveurs-généraux des hommes doués de beaucoup de fortune et de crédit; tandis que les percepteurs en ont fort peu; ils ne peuvent, sous ce rapport, aspirer à un avancement où l'on est, directement et par les fonds que l'on a disponibles, utile au gouvernement.

Tout cet article est adopté; tous les autres articles sont également adoptés.

L'ensemble du projet de loi est mis au scrutin; MM. les pairs paraissent si pressés d'en finir, qu'après avoir déposé leur vote, un bon nombre s'échappent par les couloirs.

M. le président: J'ai l'honneur de prévenir MM. les pairs qu'ils oublient qu'il reste encore le budget des recettes à voter. (Rire général.)

Résultat du scrutin:
Votants, 112; boules blanches, 107; boules noires, 5. La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de recettes. La séance continue.

Chronique Judiciaire.

On s'entretient à Mirande (Gers), depuis quelque temps, d'un événement étrange qui est arrivé dans une petite ville de l'arrondissement. Le desservant de la paroisse et son vicaire venaient de sortir de l'église après avoir vaqué aux divers offices de leur ministère. Cependant deux jeunes filles semblaient attendre leur retour pour se confesser. Dans ce moment, un jeune homme, que le même motif n'avait pas sans doute attiré dans l'église, parvint à se glisser dans la sacristie, d'où il sortit bientôt après avec le surplis, l'étole et le bonnet carré d'un confesseur, et, nouveau loup devenu berger, il alla prendre place au tribunal de la pénitence entre les deux jeunes oailles qui étaient déjà en méditation.

L'une d'elles, entièrement préoccupée de l'acte saint qu'elle allait faire, commença aussitôt sa confession sans même lever les yeux vers celui qui devait l'entendre; elle lui avait conté la plus grande partie de ses péchés quand M. le vicaire rentra dans l'église, rappelé par le souvenir des deux pénitentes qu'il y avait laissées.

Ce ne fut pas sans une grande surprise qu'il vit sa place occupée, sachant surtout qu'elle ne pouvait l'être par M. le curé, dont l'absence était certaine pour lui. Quel était donc l'audacieux usurpateur de ses droits? Était-ce un profane de la race des hommes ou un envoyé des enfers? Après avoir fait sans doute ces réflexions, le jeune ministre, s'armant d'un pieux courage, s'avança vers le lieu où le nouveau confesseur était en fonctions.

Celui-ci ne l'eut pas plus tôt aperçu qu'il chercha à fuir en cachant son visage dans le surplis dont il était revêtu; mais son vigoureux adversaire le retint dans ses bras, et ce ne fut qu'après l'avoir démasqué et parfaitement reconnu qu'il consentit à le relâcher.

On s'accorde généralement à dire que l'acteur de cette scandaleuse comédie n'était pas intéressé à connaître les péchés de ses pénitentes, et qu'il n'a voulu faire qu'une de ces espiègleries auxquelles son caractère léger et facétieux avait accoutumé ses concitoyens; mais il a eu le malheur d'être dénoncé à la justice, et déjà une instruction criminelle est commencée contre lui. On assure même qu'il y a débat devant les magistrats instructeurs pour définir le crime ou le délit dont il se serait rendu coupable; car, après les décisions de la chambre du conseil et de la chambre des mises en accusation, M. le procureur-général s'est pourvu en cassation. Nous verrons plus tard le résultat de ce procès, nouveau peut-être dans les annales judiciaires. (Droit.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Bayonne: Notre situation politique est toujours la même; une sourde agitation règne parmi les habitants; mais la présence de Mina est un gage de sécurité; au reste la partie sage de la population comprend que sous tous les rapports il n'y a rien à gagner au désordre, ni pour la cause libérale, ni pour les affaires commencées qui sont déjà bien mauvaises. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la divergence d'opinions sur la question d'intervention de la France; si quelques personnes la désirent, d'autres la repoussent de toute leur énergie.

La guerre avec les factieux est toujours des plus meurtrières et des plus cruelles. De part et d'autre on ne se fait pas de quartier; on fusille impitoyablement celui que l'on fait prisonnier. Depuis trois semaines on nous assure que les carlistes sont en pleine déroute, qu'ils ne trouvent plus d'asile en Catalogne et sont poursuivis sur tous les points; et cependant les troupes chrétiennes viennent tout nouvellement de faire des pertes considérables. L'affaire de Bruch, village à une journée de Barcelone, a été des plus malheureuses; 140 hommes du bataillon étranger venu de Portugal, ont été tués; cinq officiers ont péri; dans ce nombre, deux avaient été faits prisonniers, l'un italien, l'autre français; ils ont été fusillés sur-le-champ. Le journal d'aujourd'hui nous annonce la complète dispersion des factieux sous les ordres de Tristany; je ne sais jusqu'à quel point il faut ajouter foi à cette bonne nouvelle; ce chef que l'on dit être un chanoine de Gironne, n'avait pas moins de 4,000 fantassins et de 200 chevaux sous ses ordres. Il paraît que plusieurs *cabeçillas* s'étaient joints à lui. On avait besoin de la nouvelle donnée aujourd'hui pour relever l'opinion publique affectée par le bruit trop certain, qu'un détachement de 800 chrétiens a été attaqué près de Tortose par les frères de Cabrera, et entièrement détruit. On dit que 300 hommes faits prisonniers ont été fusillés. Voilà de terribles représailles. Les journaux se taisent sur tous nos désastres. Est-ce un bien?

ALLEMAGNE. — Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin a publié, en date du 10 juin, l'ordonnance suivante:

« Nous Frédéric-François savoir faisons à nos sujets et à tous ceux qu'il appartiendra, que la diète germanique, dans sa séance du 28 avril dernier, a décidé que les comptes rendus des débats des assemblées des états allemands ne pourront être publiés que sur la rédaction des feuilles officielles et d'après les documents et actes destinés à la publicité; et que, pour assurer l'exécution de cette résolution, les éditeurs et rédacteurs des comptes rendus seront tenus de faire connaître la source où ils auront puisé. Ordonnons par les présentes à tous éditeurs et rédacteurs de journaux et écrits périodiques de se conformer à la présente ordonnance. » (Boersen-Halle.)

PRUSSE. Berlin, — 26 juin. Des personnalités éminentes doivent se rendre d'ici à Paris pour rendre à la cour des Tuileries la visite que les princes français ont faite à celle de Berlin. Le roi Frédéric-Guillaume renonce au projet de se rendre lui-même en France; mais on désigne deux princes de la famille royale, trois lieutenans-généraux, le baron de Humboldt, etc.

Indépendamment de ces personnalités, on enverra à Paris des individus qui joueront le rôle de spectateurs, et qui sont spécialement chargés de prendre des notes sur l'opinion qui règne dans la capitale et dans les départements. Je suis à même d'annoncer de la manière la plus positive, que parmi ces individus vous verrez à Paris l'auteur d'un fameux article inséré dans une gazette allemande, article qui rappelle aux Français la journée de Rosbach et qui les menace d'une expédition tendant à incorporer à l'Allemagne et à la Prusse tout le territoire français jusqu'aux Vosges. Cet individu se trouve maintenant en correspondance avec le ministre de l'extérieur, pour recevoir des instructions détaillées.

La France a montré beaucoup de ménagemens à l'Europe; des maréchaux, ambassadeurs à St-Petersbourg et à Vienne, ont été remplacés; le duc d'Elchingen, par suite d'une extrême délicatesse, n'est pas allé à Vienne, et la Prusse surtout a pu se louer des ménagemens de la France, qui, par des représailles ou dans son propre intérêt, aurait pu entraver la formation de la réunion des douanes. En présence de ces faits, la mission mentionnée plus haut est significative; elle montre de quelle manière le cabinet de Berlin paie les prévenances du cabinet de Tuileries.

La question d'Orient gagne de nouveau beaucoup d'importance. Il résulte d'une pièce officielle publiée à St-Petersbourg et répétée par la *Gazette d'Est* de Berlin que la Russie ne renonce point aux quarantaines sur les embouchures du Danube; on sait par des lettres particulières que les péages suspendus un instant en faveur de l'Autriche ont été établis de nouveau au détriment de l'Autriche aussi bien que de l'Angleterre et des artilleurs russes et prussiens sont partis pour Constantinople.

POLOGNE. — Le *Mercur de Souabe* publie la lettre suivante des frontières de la Pologne, en date du 6 juin, laquelle, à ce qu'il paraît, est destinée à justifier l'ordonnance du conseil administratif du royaume, qui étend la censure des livres aux médailles, empreintes, sculpture, etc. Voici le texte de cette lettre, que nous traduisons littéralement sans garantir l'exactitude des détails qu'elle renferme sur des menées démagogiques:

Le gouvernement vient d'apprendre que plusieurs des émigrés révolutionnaires, depuis qu'on les a privés des moyens de correspondre par les moyens ordinaires avec leurs amis, dans le royaume, n'ont pourtant pas cessé d'exciter sourdement les esprits contre le gouvernement russe. Ayant perdu tout espoir de faire entrer clandestinement en Pologne des lettres, des imprimés, des lithographies, etc., dont l'importation et la distribution sont sévèrement surveillées, ils ont pris le parti d'essayer d'une espèce de correspondance symbolique.

Il est, en effet, arrivé simultanément à plusieurs quincaillers et marchands d'objets d'art de Varsovie, des envois très-considérables d'objets en bronze et en albâtre, tels que surtout de tables, ornemens de cheminées, jetons, etc., provenant de Paris, lesquels objets, à cause de la beauté du travail et de la modicité du prix, ont trouvé un grand débit. La police, dont les soupçons ont été éveillés, a découvert le secret de ces envois, et a, par suite, fait plusieurs saisies. Le conseil administratif, de son côté, s'est vu obligé de donner à la censure l'extension qu'on sait.

GRÈCE. Athènes, 3 juin. — Navarin et plusieurs autres villes ont été saccagées par les bandes des insurgés qui porcourent sans obstacle toute la Grèce occidentale. Dans les trois quarts du royaume il n'y a plus d'autorités.

Il est certain que le gouvernement français a encore promis des fonds à d'Armanberg; d'un autre côté, les usuriers anglais se sont engagés à en prêter au ministère, moyennant hypothèque sur les biens nationaux, dont ils vont devenir par là les véritables maîtres.

Depuis que les conseillers d'Othon ont reçu ces promesses, ils ont redoublé d'animosité et de malveillance envers les malheureux Français qui se trouvent encore en Grèce. De nouvelles destitutions ont récemment frappé ces débris, malgré les efforts du ministre de France, et au mépris des promesses qui lui ont été prodiguées jusqu'ici. M. de Lagrèze a fait, il faut le dire, tout ce qu'il pouvait, et son caractère s'est déjà dessiné dans plus d'une occasion. A la Saint-Philippe, il a invité à dîner tous les Français résidant à Athènes; tandis que M. de Rouen, son prédécesseur, n'avait jamais pour convives que des Fanariotes, c'est-à-dire des Russes soi-disant Grecs. Cette conduite honorable, et pourtant toute naturelle du nouveau chargé d'affaires, a contrarié ici bien des gens.

Je vous ai dit vingt fois que les Anglais étaient moralement maîtres de la Grèce. C'est à M. Lyons, intrigant de bas-étage que le gouvernement britannique semble avoir délégué toute son autorité. D'Armanberg et lui tranchent du pacha et gouvernent exclusivement. Cet estimable duumvirat est à son tour mené par un homme qui a l'air de n'être que son exécuteur des hautes œuvres, je veux parler de M. Griffiths, secrétaire du sieur Lyons. Ces trois hommes vendraient la Grèce s'ils pouvaient en toucher le prix. La bonhomie du ministère français est incroyable.

Les troupes nationales ne veulent point marcher contre les insurgés, tant que les pourceaux de Bavière (c'est ainsi qu'on nomme les maîtres de la Grèce), ne se seront point retirés. Ceux-ci, de leur côté, se gardent bien d'essayer de rétablir l'ordre; ils seraient assommés en détail dans les campagnes. Si bien gardés et si prudents qu'ils soient, on en tue toujours quelques-uns. Ces pauvres diables qui portent la faute de ceux qui les paient, commencent à craindre que leur roi ne revienne plus en Grèce, et cette appréhension a achevé de les démoraliser; ils n'espèrent plus que dans les Anglais, qui leur ont promis assistance de toute manière, uniquement dans l'intérêt d'Othon, auxquels ils sont certainement fort attachés.

La Russie est devenue, à l'égard du cabinet d'Armanberg, d'une profondeur désespérante. Elle intrigue secrètement avec les Turcs et les Fanariotes, et espère bien, la nation dut-elle périr dans la lutte, débusquer l'Angleterre et rester seule maîtresse du terrain.

RUSSIE. — On écrit de Moscou, 11 juin: Nos fabricques prennent chaque année de nouveaux développemens. On doit faire venir des artistes célèbres de l'étranger; ils seront largement payés. Les coloristes, c'est-à-dire les chimistes qui savent appliquer les premières couleurs sur les étoffes

de soie et coton, reçoivent 2,000 roubles par an. Les fêtes se multiplient à tel point que les fabricants peuvent à peine suffire aux besoins de la consommation. On aura une idée du prix excessif attaché ici aux objets d'art, quand on saura qu'une perruque à la mode, avec ressorts en acier, se paie de 100 à 150 roubles.

Le 17 mai a été célébrée la fête de l'inspection des fiancées. Les jeunes gens qui désirent prendre femme se rangent en haie sur les deux bas-côtés de la promenade publique, et pendant 5 ou 6 heures ils voient défiler devant eux, comme à une revue, les jeunes filles parées de leurs plus beaux atours, et resplendissantes de leurs grâces naturelles et de l'éclat des diamans mêlés à des fleurs. Le lendemain on ouvre les négociations avec les parents des jeunes filles que l'on a remarquées.

(Mercure de Souabe.)

ÉTATS-UNIS.—Il est arrivé à New-York, pendant le mois de mai, 15 à 16,000 émigrants d'Europe, et du 1^{er} au 8 juin, plus de 6,000. Jamais les émigrations à New-York n'ont été plus nombreuses que cette année; aussi la population de cette ville est-elle évaluée aujourd'hui à près de 300,000 habitants; les étrangers y affluent de toutes parts; c'est avec peine qu'on trouve à s'y loger. Le prix des vivres et des loyers a haussé du double depuis l'incendie, mais le quartier incendié se rebâtit comme par enchantement, et bientôt New-York possédera deux monuments magnifiques, qui ne le céderont en rien aux plus beaux édifices de l'Europe: la Douane et la Bourse. Ces deux palais sont construits en marbre et on déploie dans leur installation un luxe inusité en Amérique.

L'esprit turbulent de la populace de New-York commence cependant à donner des inquiétudes sérieuses. Les factions qui recrutent un certain nombre d'étrangers, auxquels on accorde de suite le droit de bourgeoisie, ou qui l'usurpent par de faux serments, remuent activement le peuple de New-York et l'excitent à des voies de fait contre le parti soi-disant aristocratique. Dernièrement encore, quarante garçons tailleurs accusés de coalition dans le but de faire élever leurs salaires, ont été traduits devant les tribunaux; mais les juges ont dû renvoyer le prononcé du jugement au lundi 13 juin, parce que plus de 3,000 tailleurs s'étaient rendus au City-Hall; afin d'intimider le tribunal. Si alors un verdict d'acquiescement n'est pas prononcé, on doit s'attendre à des troubles sérieux.

(Le Bon Sens.)

LITTÉRATURE.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE.

(Cinquante-cinquième livraison.)

Au milieu de ces nombreuses spéculations où l'impudence des écrivains et l'avidité des monopoliseurs ont lancé la librairie moderne, une seule me paraît vraiment digne de fixer l'attention de la masse, parce que seule elle peut amener d'utiles et intéressants résultats. Cette entreprise qui n'a pas eu besoin, pour éveiller les sympathies des gens instruits, de recourir à l'appât insidieux des primes ou au charlatanisme des annonces, et qui, depuis deux ans, se poursuit avec une prospérité toujours croissante, n'est rien moins qu'un immense répertoire de connaissances historiques, industrielles et philosophiques, publié sous le titre modeste et tant soit peu équivoque de *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture* (1). Quelle conversation, grand Dieu! que celle qui roulerait sur l'innombrable quantité de notions de toute espèce encloses et restreintes dans les cinquante-deux énormes et très-compactes volumes de ce dictionnaire! Quelle prodigieuse capacité de facultés intellectuelles ferait supposer la lecture de toutes les matières traitées en ce recueil, si ce n'est qu'un dictionnaire, c'est-à-dire une nomenclature précise, un simple énoncé de définitions et de formules? Car un dictionnaire n'est et ne doit être, à proprement parler, rien autre chose qu'une table de matières disposée dans un ordre quelconque, et indiquant à l'esprit humain les sources où il doit puiser la connaissance exacte et complète.

Ce titre ne convenait donc point à l'ouvrage dont nous nous occupons; j'eusse préféré l'intituler: *Encyclopédie générale du dix-neuvième siècle*. D'ailleurs, qu'est-ce, sinon une encyclopédie, si, comme l'indique le mot lui-même, en *enclôde paidéia*, nos éditeurs ont réuni dans un espace donné les idées fondamentales de toute science et de toute philosophie? Est-ce parce que leur classification repose sur l'ordre alphabétique, qu'ils ont adopté le titre de Dictionnaire, mot malencontreux et insignifiant s'il en fut jamais? Est-ce plutôt la crainte de paraître trop suffisants en adoptant un titre pompeux? J'aime à croire, en raison des vertus privées qui distinguent MM. les libraires, que la modestie seule a pu leur inspirer ce titre.

Mais c'est assez parler du titre.

Nous avons dit tout-à-l'heure que le *Dictionnaire de la Conversation* est une encyclopédie. On peut ajouter que cette encyclopédie est à notre siècle ce que celle de Diderot et d'Alembert fut au siècle précédent, c'est-à-dire que toutes deux sont également l'expression fidèle, le résumé sincère et profond, de l'état et des progrès de la société, à l'époque où elles ont été publiées. Sans vouloir entrer ici dans un parallèle qui nous entraînerait trop loin, et que nous n'avons pas, du reste, l'intention de traiter, disons que l'encyclopédie du dix-huitième, malgré ses imperfections et ses erreurs, n'en restera pas moins comme un monument d'indépendance intellectuelle et (qu'on nous passe cette expression) de *démocratie psychologique*. Certes, je ne suis ni le partisan ni le panégyriste de la philosophie des Helvétius, des d'Alembert et des Voltaire; mais qui pourrait nier que cette philosophie n'ait eu une haute et vaste influence sur le développement intellectuel en Europe? On l'accuse d'avoir propagé des semences d'athéisme et de corruption; mais oublie-t-on si vite la liberté civile reconquise, la sainteté populaire élevée au niveau de la monarchie, la nation conquérant ses droits? On reproche au dix-huitième siècle les saturnales de la régence, les turpitudes de la noblesse, l'impiété des écrivains; mais oublie-t-on que ce dix-huitième siècle fut aussi l'époque de notre révolution immortelle. Les novateurs modernes trainent bien des grands hommes aux Gémonies;

mais ces grands hommes furent les idoles de nos pères, et sont, à ce titre, dignes de notre vénération. Craignons que nos fils ne nous imitent....

Néanmoins l'encyclopédie du dernier siècle offrait quelques vices, auxquels a su heureusement échapper le *Dictionnaire de la Conversation*. C'était d'abord d'être trop systématique: tous ceux, en effet, qui y contribuèrent, tous ceux qui apportèrent leur pierre à la construction du gigantesque édifice, étaient, en quelque sorte, mus par une seule série d'idées, les idées philosophiques; et cette philosophie elle-même fut chez presque tous, identique et homogène. C'était partout le sensualisme de Locke ou de Condillac, avec des différences trop peu marquées, trop superficielles, chez ceux qui l'employaient, pour qu'on put établir une distinction réelle, positive. Ce fait est si vrai, que tous les philosophes de l'époque portent le nom générique d'*encyclopédistes*.

Un autre inconvénient, c'était l'exclusion à peu près entière des notions historiques. Les idées industrielles et politiques y étaient enfin presque totalement bannies. La philosophie dominait tout.

Mais le *Dictionnaire de la Conversation* a su éviter ces écueils; en faisant un appel aux philosophes de toutes les écoles, aux savans de tous les systèmes, aux poètes eux-mêmes; en demandant son aumône littéraire à tout homme de génie ou de science, il est arrivé à présenter le cadre encyclopédique le plus complet et le plus irréprouvable qu'on eût encore publié. Il a eu de plus que Diderot et d'Alembert, l'avantage de faire traiter chaque spécialité par un homme spécial, et de décrire, avec un égal degré de mérite, toute question posée, abstraction faite de l'ordre d'idées auquel elle appartient. L'encyclopédie ne convenait qu'aux érudits et aux philosophes; le *Dictionnaire de la Conversation* s'appropriera à toutes les intelligences, passera dans toutes les classes, parce qu'il répond à toutes les questions: l'une excluait un grand nombre de sciences, l'autre les admet toutes.

Tout ce que la France compte de savans et de poètes a concouru à la rédaction de ce dictionnaire. C'est assez dire quel est son mérite. Il arrive aujourd'hui à la 55^e livraison; c'est-à-dire à la moitié de sa publication. Disons, en terminant, quelques mots de cette dernière livraison.

Douze biographies largement et judicieusement traitées, l'enrichissement, indépendamment de quelques beaux articles politiques et littéraires. La plume élégante de l'académicien Tissot y a retracé la vie du comte François de Nantes qui fut lui-même un des rédacteurs du *Dictionnaire de la Conversation*; mais le successeur de Delile n'a pas, selon nous, traité avec le même bonheur la biographie de l'illustre général Foy. Charles Nodier le plus populaire, le plus délicieux de nos prosateurs, s'est élevé à une hauteur de vues peu commune en nous introduisant dans la vie intime de Fouché. Grâce à cet admirable récit, nous contemplons sans voiles l'homme dont la main ténébreuse agit si puissamment à la Convention, au Directoire, sous l'Empire, sous la Restauration. N'oublions pas non plus les biographies de Fouquier-Tinville, Fourcroy, Fox, le sur-intendant Fouquet, etc.

Mais la partie importante de cette livraison, c'est l'article *France*, divisé en plusieurs séries dont quelques-unes ont déjà paru; ce sont: la Géographie de la France, par un professeur à l'Ecole Polytechnique, M. Ferry; sa Statistique, par le célèbre baron Walckenaër; l'histoire du Commerce et de l'Industrie, par Blanqui aîné, notre premier économiste; les Origines et l'histoire de la langue française, par Ch. Nodier, qui n'est pas toujours un conteur délicieux, et n'a pas son égal en France pour les questions de linguistique et de grammaire, etc.

Avec de tels élémens de succès, est-il donc étonnant que le *Dictionnaire de la Conversation* trouve chaque jour de nouvelles bibliothèques disposées à lui ouvrir ses rayons? Prosp. M. Y. R.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du *Sirope de Stechas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrouemens, aphonies de la voix, crachemens de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les *affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE JUDICIAIRE

Dans le domaine Mariettan, à Tassin, près de la grande route et du chemin de Charbonnières.

Demain dimanche, à neuf heures du matin, vente de récoltes en blé-froment, orge, avoine, grainset paille. Et le même jour, à midi, vente de fagots, foin, vins, paille, avoine, blé-froment et blé-seigle. (949)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le lundi vingt-cinq juillet mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, en l'étude de Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1, il sera procédé, par la voie des enchères, à la vente des droits que défunt Antoine Montaland avait dans l'exploitation des mines de charbon de terre, situées territoire du Chambon et de la Cappe, commune de St-Genis-de-Terre-Noire, canton de Rive-de-Gier, département de la Loire.

Ces droits consistent en une once trois dixièmes d'once dans l'exploitation des Puits Neuf et de l'Espérance, et en une once huit dixièmes d'once dans l'exploitation des Puits de la Cluselle et de St-Rambert ou du Chambon. (950)

A VENDRE. — Une petite maison de campagne avec un jardin de 3/4 de bicherée, située sur la commune d'Ecully.

S'adresser à Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1. (950)

ANNONCES DIVERSES

(943) A VENDRE de suite pour cause de décès. — Un établissement en pleine activité, susceptible d'extension, d'une facile gestion et pouvant également convenir à une dame.

S'adresser, pour les renseignemens, à M. Oddos, rue Bât-d'Argent, n. 21.

A VENDRE. — Un Atelier de quatre métiers en six-quarts, savoir: trois mécaniques en 740 et une en 400, avec accessoires et l'appartement à louer. Le tout en bon état.

S'adresser sur les Tapis, rue de la Citadelle, n. 10, maison Dumas, près de la rue d'Enfer. (909)

On a trouvé une écharpe. La personne qui l'a perdue peut s'adresser au Bureau du journal. (945)

GUERISON DES CORS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle Pommade contre les cors aux pieds, oignons et durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôt à Lyon, chez M. Allongue, marchand de nouveautés, rue Puits-Gaillot, n. 3, et chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n. 15. (466)

On désirerait avoir un associé, pour l'appât et le moirage des soies, qui apportât 5 à 6 mille francs. Le fonds est situé dans un des meilleurs quartiers du commerce et très-bien achalandé. Il vaut de 14 à 15 mille francs. S'adresser au bureau du journal. (948)

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, auteur de divers ouvrages de médecine et de la nouvelle classification des maladies secrètes, breveté du gouvernement pour l'invention du VIN DE SALSEPAREILLE et du BOL D'ARMÉNIE purifiés et purifiés, honoré de médailles et récompenses nationales, etc. etc.

A Paris, rue Montorgueil, n. 21.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Ce traitement est peu dispendieux, facile à suivre en secret et sans aucun dérangement. Il consiste dans l'usage des Bols d'Arménie pour les simples écoulemens (gonorrhée ou chaudière), et dans l'emploi du Vin de Salsepareille pour tous les autres accidens. (Voir l'Instruction du Docteur ALBERT, sur la manière de SE TRAITER SOI-MÊME, qui se délivre gratuitement chez tous les dépositaires.)

Le VIN DE SALSEPAREILLE et les Bols D'ARMÉNIE du docteur ALBERT sont AUTORISÉS par brevets et ordonnances royales rendues les 4^{es} novembre 1833 et 3 novembre 1835.

Dépôt à Lyon, chez BORELLY, place de la Préfecture.

AVIS AUX INCURABLES.

Le Docteur ALBERT continue à délivrer GRATUITEMENT le Vin de Salsepareille ou les Bols d'Arménie nécessaires à la guérison radicale de tous les malades réputés incurables qui lui sont adressés de Paris et des Départemens, avec la recommandation des Médecins d'hôpitaux, des Juries médicaux et des Préfets.

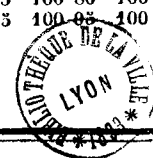
Par arrêté du 25 février 1835, le Vin de Salsepareille du Docteur ALBERT est exempt de droits.

Consultations gratuites par correspondance en français, anglais, espagnol italien, allemand et portugais. (Affranchir.)

Bourse de Paris du 6 juillet 1836.

Peu d'affaires à la Bourse. Le 3 p. o/o est resté à 80 70 offert. Les fonds espagnols n'ont pas varié. L'actif est à 41 1/2. Les cartelistes font circuler des nouvelles favorables à leur cause.

Cinq pour cent	108 65	108 70	108 65	108 70
— fin courant	108 90	108 90	108 90	108 90
Quatre pour cent	101 60			
Trois pour cent	80 60	80 60	80 55	80 60
— fin courant	80 70	80 70	80 65	80 70
Reutes de Naples	100 75	100 80	100 75	100 80
— fin courant	100 95	100 95	100 95	100 95
Actions de la Banque	2275			
Quatre Canaux	1250			
Caisse hypothécaire	765			
Emprunt d'Haïti	385			



V. PENICAUD, Redacteur en chef.

(1) Lyon, Mme Darval, libraire, rue et place des Célestins.